

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-011-14744/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Industries Méditerranée pour l'organisation de Forindustrie, forum dédié à la découverte des métiers de l'industrie - Approbation d'une convention - MGDIS n°5591 68309

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

De plus, le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat) ;
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Industries Méditerranée est la représentation unifiée de l'industrie en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, issue d'une démarche collective initiée par les acteurs du secteur en juillet 2017. Interlocuteur privilégié sur tous les sujets industriels du territoire, Industries Méditerranée rassemble 14 fédérations professionnelles et organismes inter-entreprises: la métallurgie, la chimie, le maritime, les industries électriques, l'agro-alimentaire, la plasturgie, l'industrie pétrolière, les carrières et matériaux, la mode, le bois. Au-delà des 14 fédérations fondatrices, Industries Méditerranée réunit largement les représentants du monde économique, les associations et les acteurs industriels du territoire investis en faveur de la réussite industrielle locale. Industries Méditerranée représente France Industrie en région Sud.

En 2022, Industries Méditerranée a organisé Forindustrie en digital avec pour objectif de poursuivre la promotion des métiers de l'industrie auprès des jeunes générations et de retisser les liens entre le secteur industriel et la société. Cette édition a rassemblé 189 000 visiteurs, plus de 880 classes et 44 agences Pôle Emploi.

Industries Méditerranée organise également depuis 5 ans le Forum de l'Industrie de Demain. Cet événement est conçu et organisé par EDF, l'UIMM Alpes Méditerranée et Industries Méditerranée, en partenariat avec l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la métropole Aix-Marseille Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et le MEDEF Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est devenu le grand rendez-vous des industriels, des institutionnels du Sud de la France.

Cette année, l'association organise à nouveau Forindustrie qui a pour objectif de faire découvrir, sous forme digitale, l'industrie et ses métiers aux jeunes collégiens et lycéens des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse afin de montrer que l'industrie est digitale, innovante, respectueuse de l'environnement et à destination des garçons comme des filles.

Forindustrie revient avec une nouvelle formule : un véritable jeu interactif. Chaque classe pourra, sur inscription, créer son parcours et visiter un archipel industriel avec quizz et objets interactifs qui permettront à la classe de gagner des points et de gagner un challenge inter-classes. Le challenge sera également possible entre les agences Pôle Emploi de la région comme en 2022.

La communication autour de cet événement se fera par tous les moyens envisageables : presse, medias, réseaux sociaux, site forindustrie.fr, sites de la région académique, sites des partenaires entreprises et collectivités, affichage, teaser, video REX de 2022 ...

Forindustrie, l'univers extraordinaire est lauréat du prix Topcom en 2023 ce qui va lui donner une visibilité nationale encore plus grande.

Une attention toute particulière sera portée par les organisateurs afin de valoriser dans leurs actions de communication, le titre ICapital 2023 décerné à la Métropole par la Commission Européenne.

Le dîner extraordinaire sera organisé le 14 décembre 2023 dans le grand hall du Palais de la Bourse pour clôturer l'expérience digitale Forindustrie, l'univers extraordinaire.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS 00005591.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association industrie Méditerranée une subvention d'un montant de 25 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Industries Méditerranée d'un montant de 25 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Industries Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 64 - nature 65748, sous politique B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES